



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Français de l'étranger - étudiants médecine - retour en France

Question écrite n° 3676

Texte de la question

M. Frédéric Petit attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la réintégration d'étudiants français effectuant leurs études de médecine à l'étranger. M. le député est alerté par des étudiants de sa circonscription, établis en Roumanie pour leurs études de médecine, de difficultés à réintégrer un cursus en France à leur retour. Ils mettent en cause la réforme des épreuves dématérialisées nationales (EDN) qui autorise les étudiants en sixième année n'ayant pas obtenu la note minimale requise à la première épreuve à redoubler pour se représenter l'année suivante. Ce système n'est pas adapté aux étudiants qui valident leur sixième année en Roumanie, sans passer les EDN, et les empêche donc de réintégrer un cursus français. Ils ne peuvent en effet pas se présenter aux EDN sans faire invalider leur sixième année d'étude par le Centre national de gestion au préalable. Il faut reconnaître que c'est absurde ! Dans un contexte où la santé est un des chantiers prioritaires du pays, cette situation prive la France de jeunes talents très bien formés alors que certains territoires se trouvent en situation de désert médical. Ces étudiants expatriés demandent ainsi la création d'un statut d'auditeur libre qui leur permettrait à la fois de valider leur sixième année d'études en Roumanie et de se représenter aux EDN. Un tel statut pourrait également leur permettre d'effectuer des stages en France avant d'intégrer l'internat. Il souhaiterait donc connaître les mesures envisagées pour permettre une meilleure réintégration des étudiants de médecine formés en Europe dans les cursus français.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3676

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 458